

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION
SITUATION AU 13 MAI 2025**

Nomination de la nouvelle fiduciaire pour le contrôle des comptes 2025, 2026 et 2027 de la commune de Saint-Martin

La commission financière a lancé un appel d'offres pour la révision des comptes de la commune de Saint-Martin auprès des fiduciaires suivantes :

- Fiduservice SA à Fribourg
- Fiducor SA à Marly
- Fiduciaire Marc Gobet SA à Romont

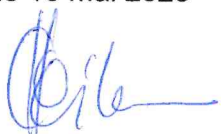
Après avoir analysé les offres reçues, la commission financière a présélectionné un dossier et a décidé d'avoir un entretien avec Fiducor SA. Les principaux critères de sélection furent le coût, l'expérience dans la révision des comptes des communes fribourgeoises, la vision du partenariat, la réputation sur le marché.

Une visioconférence a été organisée avec la fiduciaire le 13 mai 2025 avec la participation de Madame Ursula Hugi, de Monsieur Thomas Demierre et de Mme Carole Savoy. Le réviseur, Monsieur Alexandre Sottaz, a répondu de manière très satisfaisante à l'ensemble de nos questions.

Après délibération, la commission financière recommande de choisir Fiducor SA à Marly qui propose un coût annuel forfaitaire de **CHF 4'000.00**, hors taxes, pour un mandat de **trois ans** et qui répond aux critères énumérés. Pour référence, cette fiduciaire a déjà contrôlé de nombreuses communes dans les différents districts du canton de Fribourg. Elle est notamment l'organe de révision des communes proches de La Verrerie et de Remaufens en Veveyse.

En conclusion et conformément à la loi sur les communes, la commission financière soumet à votre vote le choix de la fiduciaire Fiducor SA pour une durée de trois ans, dès le contrôle des comptes 2025.

Saint-Martin, le 16 mai 2025



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer